

Qu'est ce qu'un protocole de coopération national ?

Les protocoles de coopération sont des dispositifs qui permettent à des professionnels de santé de **déléguer la réalisation d'actes ou d'activités** à d'autres professionnels, dans un **cadre réglementaire**. Ils sont publiés par arrêté ministériel après validation par la Haute Autorité de Santé (HAS). Ils sont prêts à l'emploi. Il suffit de les mettre en œuvre selon les modalités définies.

Ils permettent de :

- **Faciliter l'accès des patients aux soins** et à la prévention en diversifiant l'offre qui leur est proposée par des professionnels de santé travaillant en équipe ;
- Soulager et consolider les équipes **en libérant du temps médical** mais aussi en **valorisant les compétences des professionnels** de santé non médecins, membres de l'équipe ;
- **Répondre aux besoins du territoire**.

Pour prendre connaissance d'éventuels financements des protocoles de coopération, veuillez adresser un mail via la messagerie d'amelipro, service "Échanges".

Pourquoi cet outil et comment l'utiliser ?

Ces fiches d'identité ont donc été conçues pour :

- Faire ressortir rapidement les informations clés de chaque protocole ;
- Vous aider à identifier en un coup d'œil si un protocole est adapté à votre projet de santé ;
- Vous donner envie d'aller plus loin en consultant le protocole complet.

Ces fiches ont été réalisées en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est, afin de proposer un outil pratique et facilement utilisable pour les professionnels en exercice coordonné.

Comment mettre en oeuvre un protocole de coopération national en région Grand Est?

Après la prise de connaissance du protocole via sa fiche d'identité, il vous sera nécessaire de lire le protocole dans son intégralité. Vous devez ensuite vous rendre sur le site du PAPS Grand Est (lien ci-dessous) où vous trouverez toutes les démarches nécessaires, ainsi qu'une FAQ et tous les contacts utiles.



<https://www.grand-est.paps.sante.fr/travailler-dans-le-cadre-dun-protocole-de-cooperation-0>



Coopération entre médecins et infirmiers pour la prise en charge à domicile des patients âgés ou en situation de handicap et en difficultés pour se déplacer aux cabinets des médecins

Structure(s) concernée(s)

MSP
CPTS
ESP
CDS



Public cible

Patients de plus de 65 ans ou patients majeurs présentant toute forme de handicap reconnu par la MDPH à l'exclusion d'affection psychiatrique non stabilisée (+ critères d'inclusion défini par le protocole)



Professionnels concernés

Médecins généralistes
Infirmiers DE



Objectifs du protocole



Améliorer l'accès aux soins pour les patients âgés ou handicapés ne pouvant se déplacer.
Prévenir les hospitalisations évitables et maintenir les patients à domicile.
Renforcer la coopération médecin-infirmier et fluidifier les échanges.
Alléger la charge des médecins en déléguant certaines tâches aux IDE.
Mettre en place un suivi personnalisé, global (santé physique, mentale, sociale).
Former les infirmiers à de nouvelles compétences pour une prise en charge réactive.

Dérogations du protocole

- 1 - Adaptation des diurétiques et anti-hypertenseurs
 - 2 - Évaluation du risque de chute
 - 3 - Diagnostic de la dénutrition
- Renouvellement et adaptation:
- 4 - des antalgiques de niveau 1
 - 5 - des laxatifs
 - 6 - des dispositifs de compression veineuse (force 2)
 - 7 - des topiques antifongiques
 - 8 - de collyres pour pathologie oculaire chronique
 - 9- Initiation et adaptation de collyres en cas d'irritation ou de conjonctivite
 - 10 - Adaptation des diurétiques
 - 11 - Adaptation des AVK (antivitamines K)
- Il est nécessaire d'adhérer aux 9 premières dérogations pour être éligible au protocole.



Formation

La création des supports de formation sont à la charge de la structure :

Formation commune médecin-infirmier : 2 demi-journées

Formation pratique d'observation : 2 demi-journées

Formations spécifiques pour chaque dérogation : 60h

Validation par QCM



[Lien du protocole](#)



Mise à jour le 03/02/2026

Réalisation de photographies du fond d'œil dans le cadre du dépistage de la rétinopathie diabétique par un(e) orthoptiste et/ou infirmier(e) en lieu et place d'un ophtalmologiste

Structure(s) concernée(s)

MSP
CPTS
ESP
CDS
Exercice libéral



Public cible

Patients diabétiques âgés
de 10 à 70 ans non
diagnostiqués pour la
rétinopathie diabétique



Professionnels concernés

Ophthalmologues
Orthoptistes
Infirmiers DE



Objectifs du protocole

Favoriser l'accès au dépistage de la rétinopathie diabétique

Réduire les délais entre demande et prise en charge

Augmenter le taux de réalisation du dépistage chez les patients diabétiques conformément aux recommandations

Eviter des prises en charge trop tardives et permettre d'économiser du temps médical



Dérogations du protocole

Interrogatoire

Réalisation de rétinographie avec rétinographe non mydriatique (RNM) sans installation de collyre mydriatique sans ordonnance médicale

Réalisation de rétinographie par RNM avec installation de collyre mydriatique sans ordonnance et présence médicale



Formation

Total de 8 heures réparties comme suit :

5 heures de formation pratique

3 heures de formation théorique



[Lien du protocole](#)



Mise à jour le 14/10/2025

ASALEE : travail en équipe infirmier(e)s délégué(e)s à la santé populationnelle & médecins généralistes pour l'amélioration de la qualité des soins et l'allocation optimisée de la disponibilité des professionnels de santé sur le territoire concerné

Structure(s) concernée(s)

MSP
ESP
CDS
Exercice libéral



Public cible

Patient diabétique de type 2
Patient à risque cardio vasculaire
Patient tabagique à risque BPCO
Personnes âgées de + de 75 ans



Professionnels concernés

Médecins généralistes
Infirmiers DE salariés de l'association ASALEE
IDEL conventionnant avec l'association ASALEE



Objectifs du protocole



Améliorer la qualité des soins
Contribuer à la réorganisation de l'offre de soins dans un contexte de démographie médicale tendue
Améliorer la situation de santé du patient comparée à une prise en charge "traditionnelle"

Dérogations du protocole



- 1 - Suivi du patient diabétique de type 2 incluant
 - * rédaction et signature de prescriptions des examens HbA1c, micro-albuminurie, dosage du HDL Cholestérol, créatinémie, fond d'œil;
 - * prescription et réalisation des ECG;
 - * prescription, réalisation et interprétation des examens des pieds, incluant mono-filament;
- 2 - suivi du patient à risque cardio vasculaire incluant :
 - * prescription et réalisation des ECG,
- 3 - suivi du patient Tabagique à risque BCPO incluant :
 - * Prescription, réalisation et interprétation de spirométrie
- 4 - consultation de repérage des troubles cognitifs et réalisation de test mémoire, pour les personnes âgées

Formation

Total de 112h réparties comme suit :
Formation théorique : 63h (dont 42h de formation ETP pris en charge par l'association ASALEE)
Formation pratique : 49h



[Lien du protocole](#)



Mise à jour le
14/10/2025